

FORUM SOCIAL de Porto Alegre –

Agriculture, alimentation, OMC, droits de l'homme et environnement :

Proposition d'une stratégie pour une meilleure gouvernance

COMPTE RENDU

ATELIER

25 Janvier 2003 – 14h 30 à 18 h

Animation de l'atelier : Joseph ROCHER animateur du chantier « Commerce International » de l'Alliance et de GCI (Global Citizen Initiative).

Email <jrocher@rongead.org>

Modérateur : Pierre Vuarin – FPH – APM

Participants :

Une quarantaine dont une vingtaine très active dans le débat.

Pays : Chine, Angola, Sénégal, Haïti, Brésil, Bolivie, Equateur, Argentine, Suisse, Belgique, France...

Types de « collègues » :

- ONG : ONG d'Angola, de Guinée et du Sénégal, CCFD, Fédération artisans du monde (délégué général), ATD Quart monde, ATTAC
- Université : IUED – Genève (enseignant chercheur) Etudiants (Assistant au Rapporteur spécial sur les droits à l'alimentation – ONU), étudiants brésiliens et français, italien, belge/sciences po., droit de l'environnement, commerce (en échanges universitaires au Brésil, Argentine, Bolivie)..
- Organisations professionnelles : Mouvement sans terres, Confédération paysanne (3 pers. Dt 2 du comité national), Via Campésina (syndicat paysan international dt Confédération Paysanne), Avocat syndicats paysans haïtiens, mouvements paysans Equateur/RIAD.
- Presse : amis de LA VIE.
- Elu : Maire de Montreuil, Député communiste.

Exposé introductif avec proposition d'une stratégie

- schéma + texte de présentation (documents plus complets en annexe)

L'agriculture et l'alimentation, un environnement préservé sont autant d'éléments vitaux qui permettront d'assurer la pérennité et la survie de l'humanité. Leurs enjeux géostratégiques dépassent largement le cadre mesquin des marchés et celui, étriqué des négociations commerciales.

On constate pourtant que, sur la scène internationale, les principes et règles du commerce s'imposent davantage que ceux liés à ces enjeux fondamentaux (droits de l'homme, de l'environnement etc.) alors qu'une organisation comme l'OMC, par exemple, n'est que l'une des multiples institutions internationales.

Pourquoi en est-il ainsi et comment avancer pour que des enjeux fondamentaux soient davantage pris en compte dans l'organisation et la gouvernance de l'économie mondiale ?

Constat

Seules 6 normes sont reconnues comme **fondamentales** et « respectées » par tous les autres accords ou conventions : la prohibition de l'agression, du génocide, la pratique abusive de la torture, le crime contre l'humanité, l'esclavage, le droit à l'autodétermination

Objectif

La question est de savoir si, au-delà des 6 « normes fondamentales », on peut envisager la création d'une nouvelle génération de « normes de droits fondamentaux » qui s'imposeraient eux aussi, à l'ensemble des traités ou autres accords (droits à l'alimentation etc.).

Stratégie

- Le problème de hiérarchisation des droits (ou devoirs) a été posé à l'OMC par l'île Maurice dans le cadre des négociations de l'OMC¹: Se référant, entre autres, à l'article 20 de l'OMC et au préambule de l'accord sur l'Agriculture de l'Uruguay Round sur les aspects non commerciaux de l'accord, aux droits humains à l'alimentation (Art. 25.1 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme), au Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels (Nations Unies - 1966)², et enfin, à la Convention de Vienne, le gouvernement mauricien considère qu'en raison de son devoir d'Etat envers ses citoyens, il pourrait ne pas respecter ses engagements à l'OMC.

Deux voies semblent possibles pour éviter que les règles purement commerciales s'imposent aux autres droits (environnement, social etc.) :

- Les règles de l'OMC elles-mêmes (l'art. XX de l'OMC, les mesures de l'accord sur l'agriculture qui traite des considérations autres que commerciales...).
- Les autres conventions ou traités qui, du fait des obligations qu'ils font aux Etats vis-à-vis de leurs citoyens, pourraient rendre l'OMC incompétent pour juger des conflits qui mettent en jeu certains droits fondamentaux.

Dans le 2^{ème} cas, les litiges entre règles de l'OMC et celles des autres accords pourraient être traités par un organe d'arbitrage placé sous l'autorité directe du secrétaire général des Nations Unies. Cela ouvrirait la voie à la création d'une nouvelle génération de normes fondamentales. (impératives).

¹ L'île Maurice l'a fait non dans le cadre d'un conflit mais dans le cadre des négociations. L'INDE a fait la même chose pour la propriété intellectuelle en prenant la décision d'installer des tribunaux, d'emprisonner en cas de violation de la propriété intellectuelle, mais avec obligation, pour le gouvernement, de protéger les individus.

² Qui fait obligation aux états de nourrir leurs citoyens, de les loger et d'en assurer la santé.

Questions d'éclaircissement

- Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a-t-il le droit « d'intervenir » contre les subventions agricoles à l'exportation de l'Union Européenne (lorsqu'il plaide que ces subventions portent atteinte à la viabilité des petites exploitations paysannes dans les PMA ?
- Sur quelle base l'Ile Maurice a argumenté ?
- Précision sur le « pouvoir » des ONG vis à vis de l'OMC : peuvent-elles intervenir sur les règles.
- Pb des pays africains qui n'utilisent pas les possibilités de l'OMC pour protéger leur agriculture (peur des soulèvements urbains contre la hausse des prix des produits alimentaires) : Préciser comment la société civile peut prendre le relais ?
- Droits économiques, sociaux et culturels : pourquoi ne sont-ils pas déjà plus forts ? Qu'est-ce que peut leur apporter la stratégie proposée ?
- Admettons que les gvt africains se désengagent de leurs obligations à l'OMC en surtaxant, pas exemple, les produits européens subventionnés (dans les limites de ce qu'il est permis par l'accord OMC sur l'agriculture) : c'est une atteinte aux droits des paysans européens
- Pourquoi les syndicats paysans africains « n'attaquent » pas leurs gouvernements ?
- Et l'OIT là dedans ?
- Pourquoi l'OMC, le FMI et la BL ont tant de pouvoir ? et la FAO, quel est son rôle : aujourd'hui, elle finance techniquement l'OMC.

Brèves interventions d'organisations sur :

- Via campesina : Position sur le concept de «souveraineté alimentaire » et « L'OMC en dehors de l'agriculture ».
- ONG Sénégal : Cas des importations de volailles européennes au Sénégal (rapport de force avec l'Europe) et des importations de pommes de terre en Guinée.
- ONG Equateur : Situation des mouvements sociaux en Equateur
- « ONG » Chine : Point de vue sur les conséquences de l'entrée de la Chine à l'OMC pour les paysans chinois : ce n'est pas l'entrée de la Chine à l'OMC qui a entraîné le départ de 92 Millions de paysans. C'est le processus d'urbanisation et les réformes engagées depuis la fin des années 70.
- Conf. Paysanne : Réforme de la PAC
- Député communiste français :
 - Nécessité de garder OMC mais de réformer les règles : pb de l'inorganisation du marché mondial du café => les colombiens boivent du café vietnamien !
 - Développer l'agriculture pour conserver l'environnement et les paysages au Sahel, ça coûte de l'argent. (il faut intégrer les coûts environnementaux).
- Artisans du Monde :
 - OK pour que critères du commerce équitable se rapprochent de ceux qu'on demande dans l'élaboration de règles du commerce international.
 - Notre optique finale n'est pas de développer le commerce équitable mais que TOUT le commerce devienne équitable (commerce équitable devrait disparaître à terme). (Il ne faut pas que le commerce équitable soit un prétexte pour ne pas s'attaquer aux règles du commerce en général).
 - Proposition plateforme d'ONG françaises sur Réforme de la PAC, disponible en 4 langues.

Débat :

- La sté civile peut-elle réellement devenir un sujet de droit (« attaquer » son gvt ou un autre gvt s'il ne prend pas les mesures « nécessaires et raisonnables pour répondre à ses obligations d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux et jouer un rôle dans l'évolution du droit international sachant que jusque-là, chaque Etat est libre de signer les accords internationaux (environnement et autres).
 - Les pays en développement ont peur des subtilités juridiques de l'OMC.
 - En plus, l'OMC est très malin : OMC autorise beaucoup d'exceptions, mais les exceptions sont acceptées sauf si elles sont contraires aux règles de l'OMC.
 - Règles OMC ne doivent pas être prises isolément : elles sont la conséquence directe du modèle néo-libéral.
-
- Nécessité de ne pas se limiter aux actions juridiques que peut conduire la sté civile, mais continuer à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils changent les règles : mention est faite du panel « crevettes » pour lequel l'accord sur la protection des espèces menacées (vérif.) a été mentionné explicitement alors qu'il n'a pas été signé par les USA pourtant partie dans le litige.
 - => L'organe d'appel prend de plus en plus en compte les autres accords internationaux pour interpréter les règles de l'OMC. Rappel «Convention de Vienne « sur l'interprétation des traités.
 - Les ONG ont déjà « fait » les droits de l'homme (traduction politique au niveau des Etats.
 - Poids des transnationales et de l'économie.
 - Chen We Gang : approuve à 100% la stratégie exposée car OK sur le plan juridique et moral. Mais question sur les conditions d'application :
 - 1- Conditionné par l'existence d'une société civile forte qui puisse faire pression.
 - 2- Sté civile devrait promouvoir le Pacte relatif aux droits économiques sociaux et culturels, mais leur gouvernement, dans leur propre exercice interne, ne respectent pas les droits de l'homme.
 - 3- Les pays pauvres n'ont pas les moyens de financer leur agriculture. Cette stratégie ne donnera pas des moyens financiers accrus aux pays pauvres.
 - 4- Je comprends que les pays africains aient peur d'utiliser leurs droits à l'OMC : Ils pourraient perdre ailleurs (aide ...) ce qu'ils gagneraient ici.

Questions « polémiques » (plutôt de « divergence ») :

- L'OMC hors de l'agriculture :
- Pour certains, ça ne ferait qu'affaiblir les PVD (ils ont besoin d'un accès au marché pour leurs exportations » et renforcer l'unilatéralisme. En plus on perd la chance d'avoir un impact sur le réel si on sort de l'OMC. Il vaut donc mieux améliorer les règles de l'OMC.
- Pour Via Campesina, c'est affirmer le droit à l'alimentation et souligner le caractère non commercial de l'agriculture (pas un business). Mais certains soulignent que ce problème se pose aussi pour d'autres secteurs (santé, éducation etc). => Via Campesina propose « alimentation hors de l'OMC » en soulignant le caractère d'urgence du pb de la faim.
- Le concept de « souveraineté alimentaire » doit être précisé : pour la via campesina, il exprime le droits des Etats mais aussi des INDIVIDUS alors qu'en droit international, la souveraineté ne concerne que les Etats.
- La question du pas en arrière à L'OMC sur les brevets des médicaments essentiels.

Sur stratégie proposée :

- Chercher à renforcer le pouvoir de la Cour International de Justice plutôt que de chercher arbitrage des Nations Unies.
- D'abord chercher à renforcer le Comité de contrôle du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (protocole encore facultatif) avant de créer un organe d'arbitrage.
- Craint que la stratégie proposée amène à porter la pression sur les gouvernements plutôt que sur les règles de l'OMC.

Points de consensus :

- Schéma présenté opérationnel (satisfaction de sortir enfin des idées générales) et très compréhensible.
- Vif intérêt et Validation de la stratégie proposée.

Stratégie proposée

- Globale

La stratégie proposée est bonne : il faut l'expérimenter avec des cas concrets : suivre Ile Maurice et Haut Commissariat droits de l'homme (PMA), Chine, Brésil...

- Spécifique, de travail, d'action conjointe – calendrier

- Envoi du documents et des activités du chantier « commerce international » à liste.
- Intervention au comité national de la Confédération paysanne.

- De coordination /communication/ressources etc...

Envoi du compte rendu de l'atelier

Rédaction d'un document pédagogique pour expliquer la stratégie.

Plusieurs « volontaires » pour participer à la poursuite de la réflexion et aux groupes de travail.